

ANNEXE 4

LES CHANTIERS TECHNIQUES

I- Les pré-requis techniques

L'accès à l'application Tango se fera par le réseau RIE, vous devez donc vérifier auprès de votre service informatique que l'accès réseau est ouvert sur le protocole HTTPS.

L'URL est la suivante : <https://tango.alize.finances.rie.gouv.fr/NSIDBCLIhm>

Tango est une application qui fonctionne en HTML / JavaScript.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal, voici les éléments de configuration de base du poste utilisateur :

- Processeur : de type « intel core i3 » ou supérieur
- RAM : 4Go minimum
- Système d'exploitation : Windows 7 ou plus
- Navigateur web : Firefox 60.4.0 esr ou plus.

Il convient de noter que l'application Tango ne fonctionne pas sous Internet explorer (IE). Toutefois, Chrome 73 ou plus et la future version du navigateur Edge (version Chromium) pourront être utilisées dès lors qu'elles auront été qualifiées.

II- Le recueil des habilitations

Comme pour Farandole, le recueil des habilitations de Tango passera par des référents ministériels « habilitation » qui travailleront en lien avec le référent Tango.

Pour information, vous trouverez ci-dessous la liste actuelle de ces référents habilitations qui a en principe été validée par les personnes concernées début avril 2019.

==>merci de nous tenir informés au plus vite de tout changement qui serait à y apporter (sylvie.mocchi@finances.gouv.fr).

Référent principal	Suppléant(s)	Précision
victor.manche@diplomatie.gouv.fr	francois.schlosser@diplomatie.gouv.fr	
claire.gacon@culture.gouv.fr		
monique.trobrillant@agriculture.gouv.fr		
romain.izoird@education.gouv.fr	lionel.leycuras@education.gouv.fr	Enseignement scolaire
jean-louis.charcosset@finances.gouv.fr	audrey.franck@finances.gouv.fr	
lorinda.billant@interieur.gouv.fr	marie.delaunay@interieur.gouv.fr	
julien.turpault@justice.gouv.fr	jean.vignaud@justice.gouv.fr	
sabine.kolifrat@pm.gouv.fr	houcine.boudjemia@pm.gouv.fr valerie.germain@pm.gouv.fr	
thi-khanh.dokiet@developpement-durable.gouv.fr	erwan.feit@developpement-durable.gouv.fr Benoit.Giffard@developpement-durable.gouv.fr	
laurent.bajet@sg.social.gouv.fr	Katarina.MILETIC-LACROIX@sg.social.gouv.fr	Ensemble des ministères sociaux
pascal.menu@education.gouv.fr		Enseignement supérieur/Recherche
valerie.spraul@outre-mer.gouv.fr		
joris.guillaume@intradef.gouv.fr	mickael.laquet@intradef.gouv.fr	

Les échanges de listes détaillées d'utilisateurs se feront directement entre le bureau BII de la DB et les personnes ci-dessus.

Les principes d'habilitation dans Tango seront les suivants :

1/ Pour les ministères :

Il y aura comme dans Farandole deux niveaux d'habilitation possibles :

- Ministère Niveau 1 : le plus éloigné de la DB
- Ministère niveau 2 : le plus proche de la DB

Les ministères peuvent opter ou pas pour cette saisie à deux niveaux. Pour les ministères n'ayant qu'un seul niveau de saisie, le niveau unique sera le « Niveau 2 ».

Les habilitations de niveau 2 et/ou 1 ci-dessus seront déclinées par :

- Programme : pour la saisie des PAP 2020, la ventilation détaillée des amendements du PLF 2020, les reports de 2019 vers 2020 et les transferts en PLF 2021.

L'accès à la saisie de la nomenclature d'un programme devra être explicitement demandé pour les utilisateurs concernés. En effet, le module nomenclature de Tango (cf. annexe 2 de cette circulaire) ne sera pas accessible automatiquement en saisie aux personnes des ministères habilitées sur les programmes en vue des PAP, seule une liste restreinte d'entre eux le sera.

- Mission (pour identifier les utilisateurs ayant accès à la saisie des données d'un PAP mission non déclinées par programme : présentation stratégique de la mission, objectifs et indicateurs purement mission...)
- DPT
- Compte de commerce/compte d'opération monétaire

Différences avec Farandole concernant les habilitations :

- Il n'y aura plus besoin pour les utilisateurs « multi-casquettes » de Tango d'avoir plusieurs comptes. Par exemple :
 - si une personne est à la fois « niveau1 » et « niveau 2 », elle n'aura qu'un seul compte mais ce compte sera bien créé dans tango avec le double caractère niveau 1 et niveau 2 ;
 - si une personne travaille à la fois sur des programmes et des DPT, elle n'aura qu'un seul compte ;
 - il sera possible de préciser qu'un compte est niveau 1 sur une certaine liste de programmes et niveau 2 sur une liste différente de programmes (ou l'inverse..) ;
- Les habilitations de niveau mission (pour identifier les utilisateurs ayant accès à la saisie des données d'un PAP mission non déclinées par programme : présentation stratégique de la mission, objectifs et indicateurs purement missions...) seront à déclarer explicitement
- Les utilisateurs concernés par l'accès en saisie au module nomenclature de Tango (cf annexe 2 de cette circulaire) devront y être explicitement habilités.

2/ Pour les services du contrôle budgétaire et comptable ministériel :

Comme dans Farandole, toutes les personnes travaillant dans un même service de contrôle auront les mêmes droits sur les mêmes programmes correspondant au périmètre du contrôle.

Ces droits seront uniquement en consultation sauf dans les deux cas suivants :

- Le circuit de validation des bordereaux de nomenclatures (cf annexe 2 de cette circulaire) ;
- Le circuit de validation des demandes de reports.